

DÉPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE ROCHFORT

-----  
CANTON DE ROYAN

-----  
COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 16.148

L'An deux Mille Seize, le 8 décembre, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 2 décembre 2016

DATE D'AFFICHAGE

Le 2 décembre 2016

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Gérard JOUY, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Didier BESSON représenté par Mme Marie-Noëlle PELTIER  
Mme Régine JOLY représentée par M. Denis MOALLIC  
M. Alain LARRAIN représenté par Mme Annie CHABANEAU  
Mme Nancy LEFÈBVRE représentée par M. R-L. CHABASSE

ÉTAIT ABSENT-EXCUSÉ : M. Bernard GIRAUD

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 32

M. Julien DURESSAY a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE - EXERCICE 2015

RAPPORTEUR : Mme PELTIER

VOTE :

L'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que le Maire doit présenter au Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Ce rapport comprend, conformément aux articles D.2224-1 à D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les indicateurs techniques et financiers, ainsi que la note établie par l'Agence Régionale de l'Eau Adour Garonne sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Les éléments marquants de l'année 2015 sont les suivants :

Au cours de l'exercice 2015, la Société Royan Eau Environnement (R2E) a produit 4 801 128 m<sup>3</sup>. Sur ces 4 801 128 m<sup>3</sup>, elle en a exporté 2 682 319 m<sup>3</sup>, volume qui affiche globalement une tendance à la baisse comparativement à l'exercice 2014 (2 710 183 m<sup>3</sup>).

La production s'est répartie entre Chauvignac (Syndicat des Eaux de Chenac), le Marché de Gros, La Bourgeoisie 1, Saint-Pierre et Arces sur Gironde.

Le nombre de clients abonnés était de 18 488. Tous les branchements plomb connus ont été supprimés dans le cadre d'un programme réalisé à la fois par la Ville et par R2E.

La qualité de l'eau produite, contrôlée par l'Agence Régionale de Santé (ARS), a été conforme à 100 % au niveau microbiologique et à 99 % au niveau physico-chimique. La non-conformité affichée des paramètres physico-chimiques est due à la détection d'entérocoques fécaux sur le réseau quartier Est de ROYAN. Un dépassement surprenant puisque le résiduel de chlore libre était également élevé. Les analyses de vérification étaient conformes. Aucune non-conformité n'a été constatée à la sortie de l'eau au robinet.

En 2015, le prix de l'eau a augmenté de 6,8 % par rapport à 2014, pour un client ayant consommé 120 m<sup>3</sup>, soit un prix d'eau potable, assainissement non compris, de 1,53 € T.T.C. le m<sup>3</sup>, taxes et prélèvements inclus.

Le Cabinet GETUDES CONSULTANTS indique, par ailleurs, dans son rapport, qu'une réflexion sur le retour à une facture commune eau et assainissement pourra éventuellement être menée avec la CARA.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2224-5 et D.2224-1 à D.2224-5
- Vu le rapport annuel de l'exercice 2015, présenté par le Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime,
- Après en avoir délibéré,

### **PREND ACTE**

- du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable, pour l'exercice 2015, tel qu'annexé à la présente délibération.

**DIT**

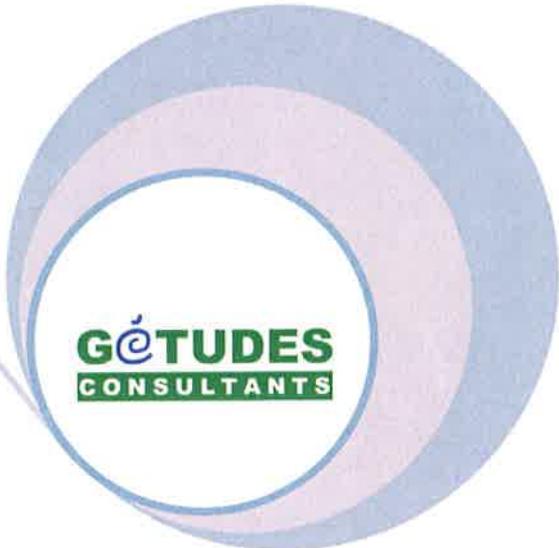
- qu'en application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération ainsi que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable annexés, seront mis à la disposition du public à la Mairie.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 12 décembre 2016

Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint  
Patrick MARENGO



**GéTUDES**  
CONSULTANTS

# Syndicat des Eaux de Charente Maritime

Ville de ROYAN

Service public de l'eau potable

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX  
ET LA QUALITE DU SERVICE**  
EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2224-5 DU  
CODE GENERAL DES COLLECTIVITES  
TERRITORIALES

17

Exercice  
2015



## RAPPEL DES OBLIGATIONS

Le présent rapport est établi en application de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « **le maire présente au conseil municipal ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers ; ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.** »

Il tient compte des textes les plus récents, à savoir :

- Le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article L. 2224-5 et modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'Arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement ;
- Arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux RPQS : modification de l'indicateur "indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux"

Est jointe également la note d'information de l'agence de l'eau (Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement).

## RAPPEL DE L'ORGANISATION DU SERVICE D'EAU POTABLE

La compétence eau potable est exécutée par la Syndicat des Eaux de Charente Maritime sur le périmètre de la **Ville de Royan**.

Le mode de gestion est la délégation de service public (DSP) par **affermage**.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 le délégataire est **Royan Eau et Environnement – R2E** (société dédiée constituée par VEOLIA EAU CGE) en application d'un contrat ayant pris effet à cette date, pour une durée de 12 ans. L'échéance normale du contrat est le 31 décembre 2021.

L'**avenant n°1** (février 2014) a acté le changement de maître d'ouvrage.

L'**avenant n°2** (décembre 2014) a acté la prise en charge du forage d'Arces et la prise en compte de la réglementation liée au guichet unique.

## RAPPEL DES PRINCIPALES EVOLUTIONS CONTRACTUELLES

Les **avenants 3 et 4** ont respectivement pour objet la mise à jour de la formule d'actualisation des tarifs du délégataire et l'intégration dans le périmètre de la délégation de la nouvelle unité de production de Barzan.



## CARACTERISTIQUES ET INDICATEURS DU SERVICE AEP

Les caractéristiques et les indicateurs mentionnés ci-après sont établis au 31 décembre de l'exercice concerné par le rapport et pour l'ensemble du territoire pour lequel la collectivité organisatrice du service assure la distribution d'eau (Annexes aux articles D. 2224-1, D. 2224-2 et D. 2224-3).

### 1. Caractérisation technique du service

*Estimation du nombre d'habitants desservis sur la base de la population totale des communes et de leur population totale majorée définie en application de l'article L. 2334-2 du code général des collectivités territoriales*

<b>Population totale (INSEE 2013)</b>	<b>18 138</b> (hors pop. comptée à part)
<b>Nombre d'abonnés</b>	<b>18 488</b>
<b>Volumes facturés aux abonnés (m<sup>3</sup>)</b>	<b>1 525 964</b>
<b>Volumes produits (m<sup>3</sup>)</b>	<b>4 801 128</b>
<b>Volumes importés (m<sup>3</sup>)</b>	<b>0</b>
<b>Volumes exportés (m<sup>3</sup>)</b>	<b>2 682 319</b>

Commentaire : il est rappelé que pratiquement 2/3 de la production des ouvrages couverts par le contrat de R2E sont destinés à alimenter l'agglomération de Royan gérée via plusieurs contrats ou par la RESE : (Chenac), Médis Semussac, Rive Gauche de la Seudre, St Georges de Didonne, St Palais sur Mer, Saujon et Vaux sur Mer

### Volumes produits, nature des ressources utilisées et volumes prélevés sur chaque ressource

<b>Ressource et implantation</b>	<b>Nature de la ressource</b>	<b>Débit nominal</b>	<b>Volume prélevé</b>	<b>Volume produit</b>
Chauvignac	Eau souterraine	19 200 m <sup>3</sup> /j	599 172 m <sup>3</sup> 561 622 en 2014	
La Bourgeoisie	Eau souterraine	12 000 m <sup>3</sup> /j	2 795 893 m <sup>3</sup> 2 533 220 en 2014	
Marché de Gros	Eau souterraine	4 320 m <sup>3</sup> /j	495 260 m <sup>3</sup> 454 060 en 2014	
St Pierre	Eau souterraine	5 520 m <sup>3</sup> /j	736 950 m <sup>3</sup> 919 448 en 2014	
Arces	Eau souterraine	En secours	456 903 m <sup>3</sup> 407 712 en 2014	
<b>TOTAL =</b>			<b>5 084 178 m<sup>3</sup></b> 4 876 062 en 2014	<b>4 801 128 m<sup>3</sup></b> 4 841 120 en 2014

Commentaire : une fuite sur une canalisation fonte de 500mm entre la ressource de Chauvignac et l'unité de traitement (en domaine privé dans les marais) a engendré des pertes en eau de l'ordre de 265 000 m<sup>3</sup>.

Une analyse des volumes mis en distribution et des volumes de pertes a mis en évidence que près de 50% des volumes sont perdus sur les feeders de transfert entre les productions et les stockages et/ou ventes en gros aux collectivités extérieures.



### Protection de la ressource en eau

La protection des ressources en eau (captage, forage...) est soumise au respect d'une procédure précise. En fonction de l'avancement de cette procédure, on détermine un indice selon le barème suivant :

0 % : aucune action ;

20 % : études environnementale et hydrogéologique en cours ;

40 % : avis de l'hydrogéologue rendu ;

50 % : dossier déposé en préfecture

60 % : arrêté préfectoral ;

80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) ;

100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

En cas d'achats d'eau à d'autres services ou de l'utilisation de plusieurs ressources, l'indicateur est calculé en pondérant l'indice de chaque ressource à l'aide des volumes qui lui sont liés.

**indice d'avancement de la protection de la ressource en eau La Bourgeoisie : 60%**

**indice d'avancement de la protection de la ressource en eau Marché de Gros : 60%**

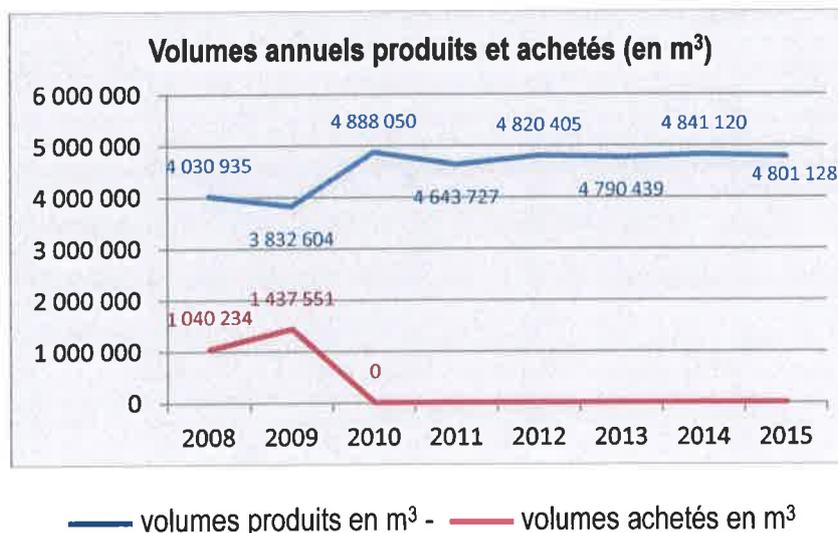
**indice d'avancement de la protection de la ressource en eau St Pierre : 60%**

**indice d'avancement de la protection de la ressource en eau Chauvignac : 60%**

**indice d'avancement de la protection de la ressource en eau Arces : 60%**

Commentaire : la gestion des autorisations et des périmètres de protection est assurée par le Syndicat des Eaux de Charente Maritime depuis 2014.

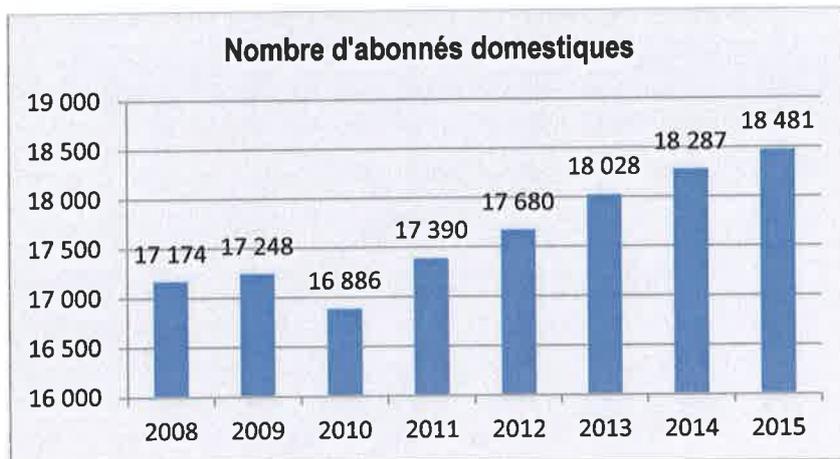
### Volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable



Commentaire : les volumes produits par les installations de la Ville sont globalement stables depuis plusieurs années, à la répartition des prélèvements entre les différentes ressources près.

### Nombre d'abonnements et volumes vendus au cours de l'exercice

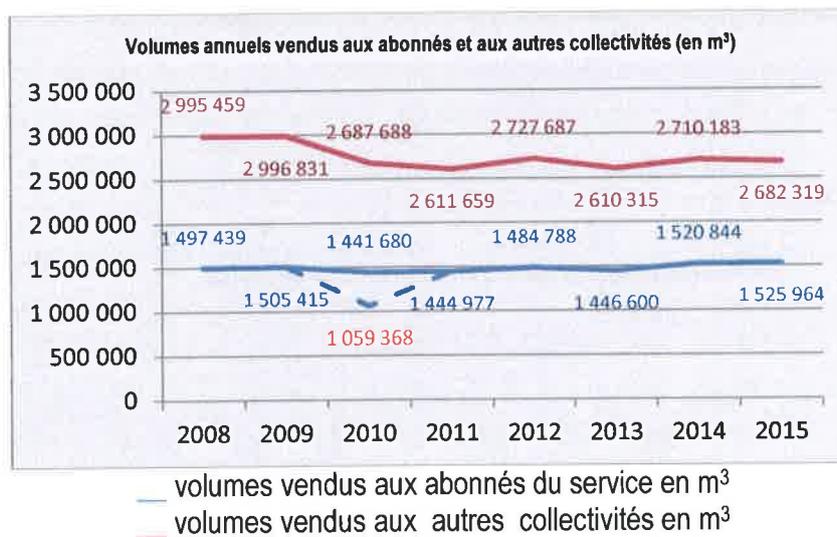
Le graphique suivant montre l'évolution du nombre d'abonnés au service d'eau potable :



Commentaire : un peu plus de 1 000 nouveaux abonnés entre 2011 et 2015.

Il est rappelé que la donnée 2010 est erronée en raison d'imprécisions temporaires du fichier des abonnés lors du changement de délégataire.

Le graphique suivant montre l'évolution du nombre de mètres-cubes vendus :



Commentaire : la consommation moyenne par abonné est stable depuis 2011, à un peu plus de 80 m<sup>3</sup> par an.

### Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le tableau présenté dans cette rubrique affiche, sur plusieurs années, l'évolution du linéaire des canalisations du service avec le détail par type : refoulement, distribution.

	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Longueur totale (km)</b>	<b>219,7</b>	<b>220,2</b>	<b>220,4</b>	<b>220,6</b>	<b>219,3</b>
<b>Refoulement (ml)</b>	<i>Pas de détail</i>	<i>Pas de détail</i>	<i>Pas de détail</i>	<i>Pas de détail</i>	38 389
<b>Distribution (ml)</b>	219 704	220 162	220 377	220 599	180 941



Commentaire : l'exploitant indique que toutes les analyses de CVM sont conformes depuis 2010 (CVM = chlorure de vinyle monomère dont les canalisations en PVC - polychlorure de vinyle - antérieures à 1980 sont à l'origine).

### Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Cet indicateur en % donne une évaluation de la proportion de renouvellement des canalisations d'eau potable ; les données devant porter sur 5 années cumulées

$$\text{taux moyen de renouvellement} = \frac{Ln + Ln - 1 + Ln - 2 + Ln - 3 + Ln - 4}{5 \times \text{linéaire moyen du réseau}} \times 100$$

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Linéaire renouvelé / an (km)	1,89	0,88	0,85	0,63	0,61	1,19
Cumul linéaire renouvelé (km)	1,89	2,77	3,62	4,2	4,8	3,4
<b>Taux moyen de renouvellement</b>	<b>0,86%</b>	<b>0,63%</b>	<b>0,55%</b>	<b>0,48%</b>	<b>0,44%</b>	<b>0,36%</b>

**Taux évalué à 0,4 % sur 5 ans**



## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

Présentation générale des modalités de tarification de l'eau et des frais d'accès au service ; références des délibérations de l'autorité organisatrice du service fixant les tarifs de l'eau et des autres prestations facturées aux abonnés

<b>type de tarification</b>	Binôme : part fixe + part variable par mètre cube
<b>fréquence de facturation</b>	Semestrielle ; relevé des compteurs de juin à aout
<b>délibération sur les tarifs</b>	Voir Syndicat des Eaux de Charente Maritime
<b>frais d'accès au service</b>	27,27 € HT - règlement du service

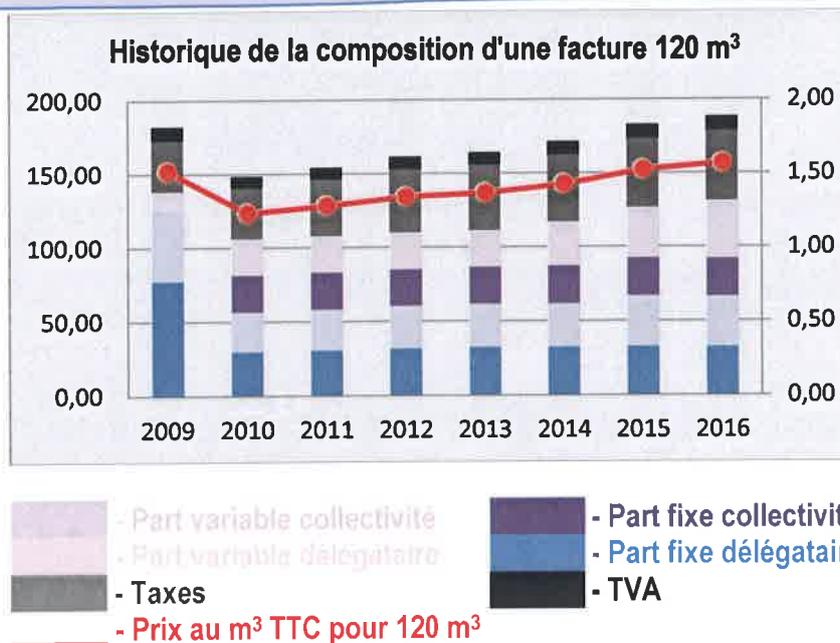
Le tableau suivant présente l'évolution pluriannuelle de la facture d'eau. Le niveau de détail du tableau a pour objectif de présenter chaque composante d'une facture de 120 m<sup>3</sup> payée par l'abonné.

Le tableau est complété par l'indication de l'évolution d'une année sur l'autre et sur la part, en euros TTC de la partie fixe de la facture.

	Facture 2011	Facture 2012	Facture 2013	Facture 2014	Facture 2015	Facture 2016
<b>Part du délégataire</b>						
Délégataire : part fixe	31,04	32,14	32,88	32,92	33,16	33,02
Délégataire : part / m <sup>3</sup>	0,2299	0,2380	0,2435	0,2437	0,2838	0,2825
<b>Part de la collectivité</b>						
Collectivité : part fixe	25,00	25,00	25,00	25,67	25,68	25,68
Collectivité : part / m <sup>3</sup>	0,200	0,200	0,200	0,241	0,280	0,320
<b>Taxes et redevances</b>						
Agence de l'Eau / m <sup>3</sup>	0,2550	0,2900	0,3000	0,3050	0,3100	0,3150
Agence de l'Eau / m <sup>3</sup>	0,0667	0,0680	0,0720	0,0767	0,0822	0,0822
<b>Facture</b>						
<b>Total HT pour 120 m<sup>3</sup></b>	<b>146,23</b>	<b>153,02</b>	<b>155,74</b>	<b>162,55</b>	<b>173,56</b>	<b>178,66</b>
TVA	8,04	8,42	8,57	8,94	9,55	9,83
<b>Total TTC pour 120 m<sup>3</sup></b>	<b>154,27</b>	<b>161,44</b>	<b>164,31</b>	<b>171,49</b>	<b>183,11</b>	<b>188,49</b>
Évolution n / n-1	+ 3,9%	+ 4,6%	+ 1,8%	+ 4,4%	+ 6,8%	+ 2,9%
Dont partie fixe en € TTC	59,12	60,28	61,06	61,81	62,08	61,93
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>1,29</b>	<b>1,35</b>	<b>1,37</b>	<b>1,43</b>	<b>1,53</b>	<b>1,57</b>

Commentaire : l'actualisation annuelle des tarifs du délégataire conduit à leur légère baisse en 2016. Les deux autres composantes de la facture, part Syndicat et redevances Agence de l'Eau, augmentent.

Une réflexion sur le retour à une facture commune eau + assainissement pourra éventuellement être menée avec la CARA.



**Montants des recettes liées à la facturation du prix de l'eau**

*ainsi que des autres recettes d'exploitation provenant notamment des ventes d'eau à d'autres services publics d'eau potable et de contributions exceptionnelles du budget général*

Les montants présentés ci-dessous sont ceux perçus, d'une part par le Délégataire au titre de l'exécution de sa mission et des travaux annexes, et d'autre part par la Collectivité au titre de la redevance :

	<b>Recettes 2014</b>	<b>Recettes 2015</b>
<b>Produits nets Délégataire</b>	Exploitation : 1 509 924 € Travaux : 130 758 € Autres : 101 685 €	Exploitation : 1 550 165 € Travaux : 119 664 € Autres : 102 001 €
<b>Produits nets Collectivité</b>	Redevances (CARE) : 907 417 €	Redevances (CARE) : 972 279 €

« *Exploitation* » : recettes issues de la vente d'eau

« *Travaux* » : recette du Délégataire issues des travaux en application du bordereau contractuel, dont principalement les nouveaux branchements

« *Autres* » : autres recettes dont en particulier celles provenant de l'application du règlement du service (frais d'ouverture ou fermeture, gestion des impayés ...)

Commentaire : les recettes affichées par le délégataire sont cohérentes (vente aux abonnés + vente d'eau en gros)



### 3. Indicateurs de performance

#### Données relatives à la qualité des eaux distribuées

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000habitants ou produit plus de 1000m3/j.

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nb de prélèvements réalisés} - \text{nb de prélèvements NC}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} \times 100$$

Ce tableau présente une synthèse de la conformité des analyses obligatoires d'eau potable (ARS).

	2012	2013	2014	2015
Nombre total de bilans microbiologiques	98	89	91	95
Nombre de bilans microbiologiques non conformes	3	0	0	0
<b>Indice de conformité microbiologique</b>	<b>97%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
Nombre total de bilans physico-chimiques	101	91	91	95
Nombre de bilans physico-chimiques non conformes	1	3	0	1
<b>Indice de conformité physico-chimique</b>	<b>99%</b>	<b>97%</b>	<b>100%</b>	<b>99%</b>

Commentaire : la non-conformité affichée sur les paramètres physico-chimiques est due à la détection d'entérocoques fécaux sur le réseau quartier Est de Royan. Un dépassement surprenant puisque le résiduel de chlore libre était également élevé. Les analyses de vérification étaient conformes.

L'ARS a également détecté du nickel au niveau du point de contrôle CET Émile Zola. Les analyses de contrôle suivant étant conformes, l'ARS a conclu que la cause de ce dépassement était interne au réseau privé.

#### Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

**Il est rappelé que les informations permettant de calculer cet indicateur ne sont plus les mêmes à compter de l'exercice 2013. Ceci empêchant toute comparaison avec les exercices précédents.**

**Cet indice, s'il est égal à 40 points ou plus, traduit l'existence du descriptif détaillé du réseau exigé par la réglementation au 31/12/2013, soit à compter de l'exercice 2013.**

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 ou 120 (pour les services ayant la mission distribution), avec le barème suivant :

0	absence de plans du réseau	-
10	existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant la localisation des ouvrages principaux (captage, traitement, pompage, réservoir...) et des dispositifs de mesure	10
15	existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés (en l'absence de travaux, la mise à jour annuelle est considérée comme effectuée)	5
Les 15 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points "inventaire des réseaux" suivants :		
<b>Inventaire des réseaux (30 points) :</b>		
+10	les 2 conditions doivent être remplies : existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage défini, de la précision des informations cartographiques et, <b>pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux</b> , informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations	10



	<b>+ la procédure de mise à jour du plan des réseaux ci-dessus est complétée en y intégrant la mise à jour de cet inventaire</b>	
+1 à +5	lorsque les matériaux et les diamètres sont connus pour la moitié du linéaire total, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire : connus pour 60 à 69,9% du linéaire = + 1pt ; connus pour 70 à 79,9% du linéaire = +2 pts ; ... ; connus pour au moins 95% du linéaire = + 5pts	4
+10	l'inventaire des réseaux mentionne, pour au moins 50% du linéaire total, la date ou la période de pose	10
+1 à +5	un point supplémentaire attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire : connus pour 60 à 69,9% du linéaire = +1pt ; connus pour 70 à 79,9% du linéaire = + 2pts ; ... ; connus pour au moins 95% du linéaire = +5pts	4
Au moins 40 des 45 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points "autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux" suivants :		
<b>Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points) :</b>		
+10	le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes, ventouses, purges, poteaux incendie...) + servitudes instituée pour l'implantation des réseaux si nécessaire	10
+10	existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modification, la mise à jour est considérée comme effectuée)	10
+10	localisation des branchements	Non
+10	pour chaque branchement : caractéristiques du ou des compteurs d'eau (référence métrologique, date de pose...)	10
+10	identification des secteurs de réalisation des recherches de pertes d'eau, date des opérations et natures des réparations ou des travaux effectués à leur suite	10
+10	localisation des autres interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement...)	Justif ?
+10	mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	Voir SDE 17
+5	Mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant au moins sur la moitié du linéaire, et permettant d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux, les capacités de transfert des réseaux...	5

### indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable = 108

Commentaire : le délégataire a justifié l'essentiel des éléments d'évaluation de cet indicateur. Il serait intéressant de disposer d'une restitution des interventions enregistrées dans le SIG.

Les Grenelles de l'Environnement et le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 imposent depuis le 31 décembre 2013 la réalisation d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif, et, pour l'eau potable, un plan d'action pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution.

Le décret impose que les plans des réseaux mentionnent la localisation des dispositifs généraux de mesures et qu'ils soient complétés d'un inventaire des réseaux comprenant la mention des linéaires de canalisations, la mention de l'année ou, à défaut de la période de pose, la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement (guichet unique), la précision des informations cartographiques ainsi que les informations disponibles sur les matériaux utilisés et les diamètres des canalisations.

Attention : l'Agence de l'Eau peut conditionner l'octroi de subventions ou la majoration de taux de redevances en fonction du niveau de respect de ces nouvelles obligations.



### Les indicateurs de performance du réseau :

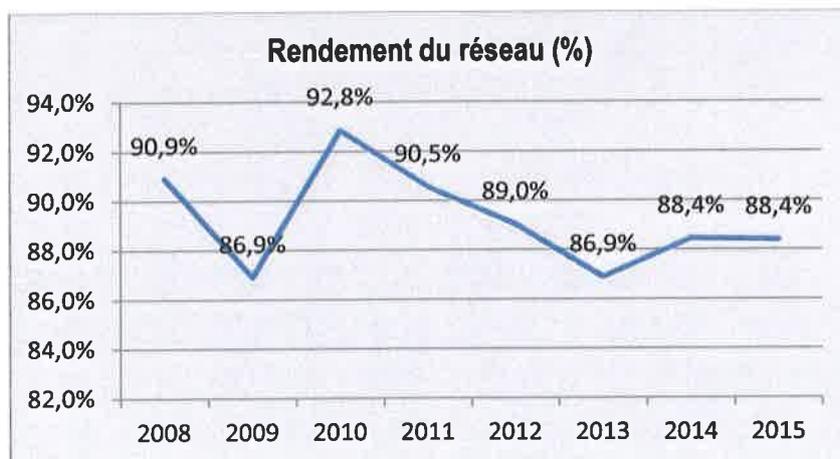
L'étanchéité du réseau est évaluée au travers de deux types d'indicateurs : le rendement de réseau exprimé en pourcentage (il doit être le plus élevé possible) et l'indice linéaire exprimé en mètre-cube par kilomètre de canalisation et par jour (il doit être le plus faible possible).

#### Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau s'intéresse à la part des volumes introduits dans le réseau qui est effectivement consommée par les abonnés ou bien vendue à un autre service.

Cet indicateur illustre l'impact de la politique de lutte contre les pertes d'eau dans le réseau.

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_{\text{abonnés}} + V_{\text{gros}} + V_{\text{techniques}}}{V_{\text{produit}} + V_{\text{achetés}}} \times 100$$



Commentaire : nous rappelons que rendement de réseau est un indicateur qui manque de pertinence pour la Ville de Royan en raison de l'incidence majeure, dans la formule de calcul, des ventes d'eau aux collectivités voisines.

Le Délégué n'a aucun mal à maintenir un niveau supérieur à ses engagements contractuels (85% - article 18.1 du contrat).

#### Indice linéaire des volumes non comptés et indice linéaire de pertes en réseau en m<sup>3</sup>/km/jour

Indice linéaire des volumes non comptés : volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Le volume non compté est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé.

Cet indice permet d'appréhender l'efficacité de la gestion du réseau (comptage chez les abonnés...). Il est exprimé en m<sup>3</sup>/km/jour

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_{\text{mis en distribution}} - V_{\text{comptabilisé}}}{365 \text{ j} \times \text{linéaire du réseau en km}}$$

Indice linéaire de pertes en réseau : volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Cette perte est calculée par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé.

Cet indicateur reflète principalement la politique de maintenance et de renouvellement du réseau. Il est exprimé en m<sup>3</sup>/km/jour.

$$\text{indice linéaire de pertes} = \frac{V_{\text{mis en distribution}} - V_{\text{consommé autorisé}}}{365 \text{ j} \times \text{linéaire du réseau en km}}$$



— indice linéaire de volumes non comptés  
— indice linéaire de perte

Commentaire : l'indice linéaire de perte (ILP) est l'indicateur le plus pertinent pour le réseau de la Ville de Royan. Le calcul de GETUDES Consultants est identique à celui de R2E.

L'indicateur atteint presque son plus mauvais niveau depuis le début du contrat.

**L'ILP n'est pas conforme** aux obligations contractuelles (article 18.2). La pénalité applicable est définie à l'article 50 : 100 € HT actualisés par dixième de point d'insuffisance, par rapport à une référence de 4,4 m<sup>3</sup>/km/j.

A noter que le Délégué s'est engagé à un ILP de 3,7 m<sup>3</sup>/km/j à partir de 2016.

### Nombre et pourcentage de branchements publics en plomb supprimés ou modifiés

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
nb branchements total	17 303	17 378	17 470	17 544	17 595	
brcht en plomb (nb initial)	5 109	4 990	3 814	2 309	542	
brcht en plomb supprimés	119	1 176	722	1 767	542	
% brcht supprimés	2,3%	23,6%	18,9%	76,5%	100%	
brcht en plomb restants	4 990	3 814	3 092	542	0	
<b>% de brcht en plomb</b>	<b>28,8%</b>	<b>21,9%</b>	<b>17,7%</b>	<b>3,1%</b>	<b>0%</b>	

Commentaire : tous les branchements en plomb connus ont été supprimés dans le cadre d'un programme réalisé à la fois par la Ville et par R2E.



#### 4. Financement des investissements

##### Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire

*montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux*

Montant des travaux : réalisés par le Syndicat des Eaux de Charente Maritime  
Subvention : géré par le Syndicat des Eaux de Charente Maritime  
Contribution du budget général : -

##### Encours de la dette et montant de l'annuité de remboursement de la dette

Encours dette : géré par le Syndicat des Eaux de Charente Maritime  
Annuité : idem

##### Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service

Amortissement : géré par le Syndicat des Eaux de Charente Maritime

##### Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service

Les études visant à améliorer le service et les propositions d'amélioration des délégataires sont :

- Réservoir BELMONT : une réhabilitation de l'ouvrage et de ses canalisations semble indispensable, l'intégrité et l'étanchéité du réservoir étant mises en cause (risques pour le personnel et la qualité de l'eau)
- Suppression BELMONT : remplacement des résistances de démarrage par des démarreurs / variateurs électriques
- Captage ST PIERRE : mise en place d'un bac récupérateur avec pompe pour les eaux des analyseurs
- Réservoir ST PIERRE : reprise de l'étanchéité du dessus de la coupole et réhabilitation de la vigie (risques pour le personnel et la qualité de l'eau)
- Pompage BOURGEOISIE 1 : refaire l'étanchéité du toit terrasse du local pompes (infiltration au niveau de l'armoire électrique) et refaire la peinture (voir si décennale)
- Filtration BOURGEOISIE 1 : le bâtiment se fissure et cela provoque des infiltrations d'eau, la reprise du bâtiment doit pouvoir se faire dans le cadre de la garantie décennale
- Captage MARCHE DE GROS : le remplacement des résistances de démarrage par un variateur électrique est prévu en 2016
- CHAUVIGNAC :
  - éclatement du béton de la poutre principale au dessus de la vasque (en cours d'étude suite aux travaux usine de Barzan)
  - remplacement de la cellule Haute Tension
- Bâche CORDOUAN :
  - destruction du bâtiment d'habitation pour la sécurité du personnel
  - mise en place d'appuis pour la descente et la montée dans l'ouvrage, l'absence de crosse sur les échelles peut provoquer des chutes de hauteur
  - mettre en place un capteur anti-intrusion pour le local pompes
- Remplacement de nombreuses canalisations vétustes (environ 5 800 ml en priorité)



- Investigations sur les problèmes de corrosion à la station de la Bourgeoisie

**Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice**

- Planification à l'échelle de la CARA par le Syndicat des Eaux de Charente Maritime

**5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

**Montants des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité**

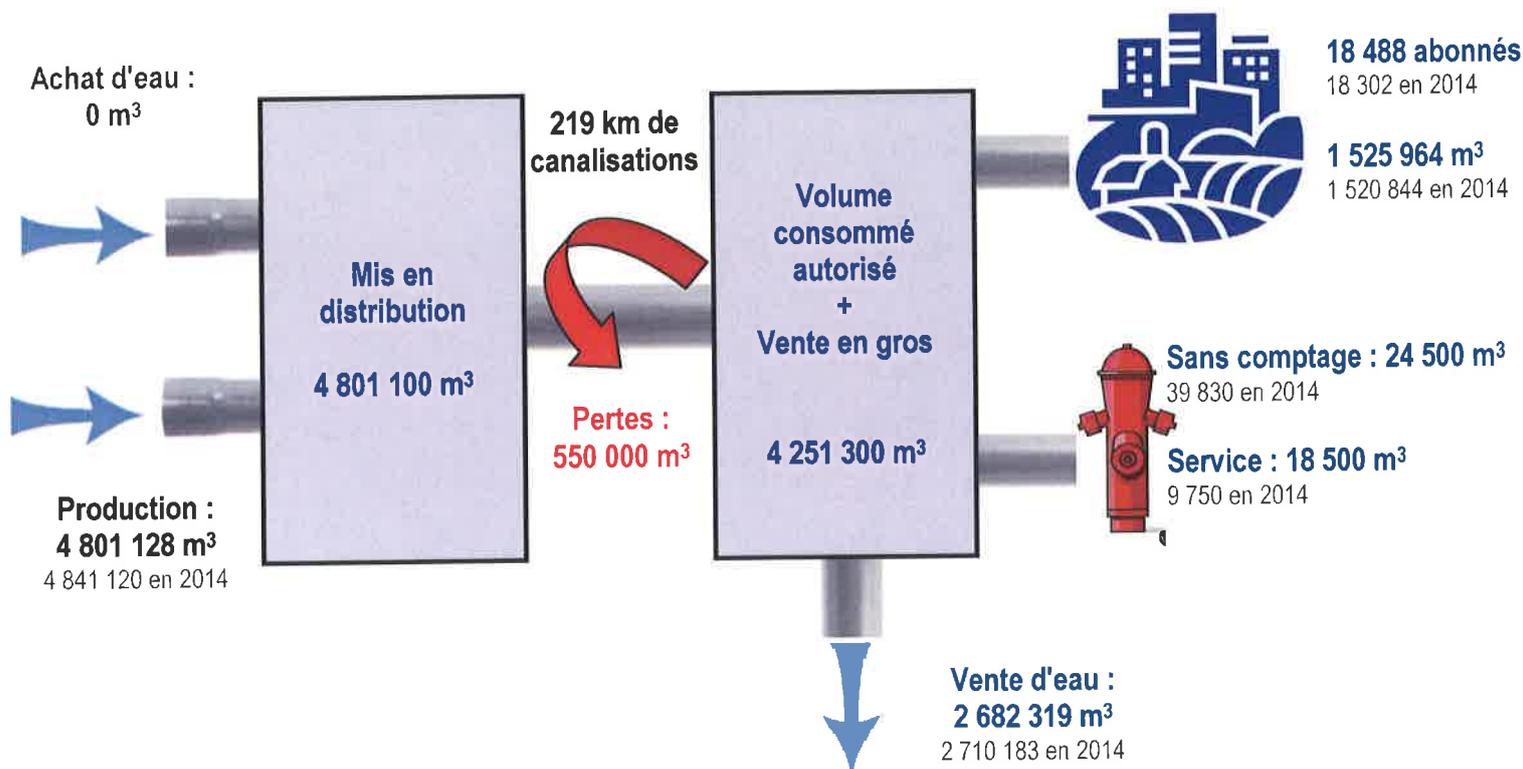
nombre de demandes : 0  
montants des abandons : 0

**Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée**

Sans objet.



## CYCLE DE L'EAU POTABLE POUR L'EXERCICE EN COURS



### Commentaire :

Le volume « perdu » de 550 000 m<sup>3</sup> ne tient pas compte des volumes perdus sur le feeder (refoulement de Chauvignac en particulier).

Les volumes sans comptage représentent 1,3 % du volume produit pour Royan « intra-muros ».

Les volumes d'eau de service représentent 1 %.



## ZOOM SUR LA RÉGLEMENTATION 2015

### DROIT EUROPEEN

Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relatives aux marchés public et décret n°2016-360 du 25 mars 2016

Ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 et décret n°2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatifs aux contrats de concession (transposition de la directive n°2014/23/UE)

Nouveaux seuils européens pour les contrats de la commande publique

Publication du Document Unique de Marché Européen (DUME)

Facilitation de la phase de candidature

### DROIT NATIONAL

Loi n°2015-991 du 7 août 2015 relative au transfert obligatoire des compétences "Eau" et "Assainissement" aux intercommunalités à l'horizon 2020 dite loi "Nôtre"

Décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable et de l'assainissement

Le RPQS peut désormais être présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné soit avant le 30 septembre n+1.

Décision du Conseil Constitutionnel n°2015-470 QPC du 29 mai 2015 (application de la loi n°2013-312 du 15 avril 2013 dite Loi "Brottes" interdisant les coupures d'eau et les réductions de débit en cas d'impayés



## COMPLEMENTS AU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE POUR LA PRESENTATION EN COMMISSION CONSULTATIVE

Les indicateurs suivants correspondent au complément à intégrer dans les rapports soumis à l'examen de la commission consultative :

Indicateur	Valeur
Taux d'occurrence des interruptions non programmées <i>nombre d'interruptions / 1000 abonnés</i>	0,92
Délai maximal d'ouverture d'un branchement	1 jour
Taux de respect de ce délai	100 %
Durée d'extinction de la dette de la collectivité <i>encours total de la dette / épargne brute annuelle *</i>	Calculé à l'échelle du Syndicat des Eaux
Taux d'impayés <i>hors branchements et travaux divers</i>	0,68 %
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations	Oui
Taux de réclamation <i>nombre de réclamations / 1000 abonnés</i>	Valeur fournie par l'exploitant <b>incohérente</b> (0,05) dans la continuité de celles fournies depuis 2010



**ANNEXE**  
**COMPLEMENTS AU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU**  
**SERVICE**

**VISITE DES OUVRAGES**

Les ouvrages feront l'objet d'une visite de contrôle par GETUDES Consultants.



## COMPTES DE RESULTATS

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des charges présentées par le Délégué dans ses comptes annuels :

Rubrique	Résultats 2012	Résultats 2013	Résultats 2014	Comptes prévisionnels année médiane 2015	Résultats 2015
Personnel	599 757	623 284	694 853	386 873	726 368
Achats d'eau	(2 578)	0	0	0	
Énergie	183 889	236 710	246 260	101 191	252 520
Produits de traitement	8 808	8 430	9 613	31 572	6 591
Analyses	60 976	33 166	52 108	32 600	41 919
Sous traitance	167 466	219 513	224 542	62 445 + 68 000	275 152
Locations, locaux	23 956	63 415	58 547	29 000	97 543
Entretien				33 500	
Assurances	36 437	82 219	6 042	13 500	8 004
Informatique	73 133	48 934	58 145	129 763	46 185
Véhicules	60 480	100 049	53 089	35 356	91 329
Télécom	41 031	60 607	52 807	15 000	55 100
Impôts	69 400	62 983	16 958	65 001	37 287
Autres	(38 447)	(190 990)	(68 296)	23 733	4 605
Redevances contractuelles	1 000	800	5 048		(3 024)
Frais centraux	66 974	68 842	106 265	41 969	139 746
Garantie de renouvellement	57 424	58 027	43 335	13 682	30 777
Fonds de renouvellement	403 772	413 024	413 443	364 950	416 673
Investissements	30 887	34 414	44 108		45 852
Créances irrécouvrables	5 895	8 364	11 939		11 136
<b>Total</b>	<b>1 850 260</b>	<b>1 931 791</b>	<b>2 028 806</b>	<b>1 372 008</b>	<b>2 283 763</b>
Résultat	(237 191)	(153 251)	(286 439)		(511 953)

Commentaire : les charges s'inscrivent dans une relative continuité par rapport aux années antérieures mais ne correspondent pas du tout aux comptes prévisionnels annexé au contrat, ne serait-ce que dans la forme.



## CONTRÔLE DE L'ACTUALISATION DES TARIFS

Article du contrat article 40

Périodicité semestrielle annuelle au 1er janvier

Références dernières valeurs des indices connues au 1er novembre (AVT3)

Tableau d'actualisation des tarifs

poids	contrôle formule K										contrôle tarifs		
	fixe	ICHT-E	35-11-06 x 1,0835	FSD2	TP10A x 1,2701	IM x 1,7431	K	part fixe	part m <sup>3</sup>	bornes			
Valeurs 0		0,41	0,05	0,28	0,08	0,03	1,000000	30,14	0,2232	100,00			
janv-11		100,2	105,2	113	122,2	1,6437	1,030135	31,05	0,2299	103,01			
janv-12		102	110,4	119,2	126,9	1,7455	1,066334	32,14	0,2380	106,63			
janv-13		105	117,1	125,5	131,2	1,8723	1,090834	32,88	0,2435	109,08			
janv-14		107,9	120,7	129,1	134,3	1,8708	1,092582	32,93	0,2439	109,26			
AVT 2		108,2	127,7	127,6	135,9	1,8621			0,2579				
janv-15	0,15	hors CICE site INSEE	35-11-06 97,0928										
AVT3		107,6	119,3	125,3	135,9	1,8369	1,084688	32,69	0,2797	108,47			
nov-15		ICHT-E hc	35-11-06	FSD2	TP10A	IM							
AVT 4		0,41	0,05	0,28	0,08	0,03							
janv-17		100,2	97,0928	113,0	96,2129	0,94298							
janv-18								33,95	0,3041	103,81			

Commentaire : les fiches d'actualisation n'ont pas été transmises pour contryôle